

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics



Le titulaire de ce diplôme est technicien sur un chantier. Il travaille au service de la production dans une entreprise de travaux publics : construction de routes, terrassements, canalisations, construction d'ouvrages d'art (ponts, barrages, tunnels).

Ses compétences s'étendent de l'organisation, à l'encadrement et à la gestion. Il collabore au bon déroulement du chantier jusqu'à sa remise au client : préparation technique, définition des tâches, de leur temps de réalisation, de leur ordre d'exécution. Il veille à l'approvisionnement et au bon emploi des matériaux et des matériels. Il respecte le calendrier d'exécution et, tout au long du chantier, les règles de sécurité.

i Débouchés

Le titulaire de ce bac pro peut être embauché par toute entreprise de travaux publics (entretien, construction et rénovation des ouvrages). Le bachelier est d'abord ouvrier professionnel et peut être, après 12 mois, classé compagnon ou chef d'équipe. Le type d'emploi dépend largement de l'importance de l'entreprise, de la complexité du chantier et du secteur d'activité.

Métier(s) accessible(s) :

- constructeur(trice) de routes
- canalisateur(trice)
- conducteur(trice) d'engins de travaux publics
- chef de chantier

i Accès à la formation

Après la 3^e, 2nde pro Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics.

Qualités requises :

- il faut aimer le travail en extérieur
- avoir le goût des relations humaines et du travail en équipe
- être disponible et mobile
- posséder une grande habileté manuelle et de solides qualités physiques
- être capable d'autonomie et avoir l'esprit d'initiative

i Programme

Grille horaire (a)	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

i Enseignements professionnels

- **S'informer** : décoder les documents ; repérer un lieu ; formuler une demande d'information ; consulter des documents numérisés ; classer des informations, etc.
- **Traiter, décider, communiquer** : choisir une méthode d'exécution ; établir un calendrier ; proposer des variantes ; définir sur le chantier les emplacements de locaux ; zones de circulation ; branchements à faire. Choisir et quantifier outillages et matériaux ; décrire le mode de calcul d'un prix de vente, etc.



- **Mettre en œuvre, réaliser** : terrassement ; tranchées avec leur blindage et leur remblaiement ; ouvrages en béton armé ; réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement ; ouvrages routiers.
- **Répartir les tâches et organiser l'environnement des postes de travail** : réceptionner et vérifier l'approvisionnement des matériaux ; mettre en œuvre les moyens d'assurer la sécurité ; repérer, implanter et tracer des ouvrages ; préparer, utiliser et entretenir le matériel et l'outillage.
- **Suivre, contrôler** : bilan et pointage quotidien, adaptations, vérification de conformité, etc



Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation.

Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel sont à appréhender pendant les temps de formation en entreprise.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- découvrir différents milieux de travail et en appréhender l'organisation et les caractéristiques économique, humaine et technique,
- mettre en œuvre des compétences abordées en centre de formation,
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation,
- apprécier l'importance de l'application des textes réglementaires et législatifs,
- mettre en œuvre des compétences relationnelles au sein des équipes de travail et avec les fournisseurs,
- mettre en œuvre des compétences organisationnelles dans le cadre de la gestion d'équipe



Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve d'analyse et de préparation	
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	2
Sous-épreuve E22 : gestion quantitative des besoins et des moyens	1
Sous-épreuve E23 : organisation des travaux et	2

suivi de réalisation	
E3 : Épreuve de réalisation d'ouvrage	
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	2
Sous-épreuve E32 : Implantation, réalisation, contrôle	3
Sous-épreuve E33 : Mise en œuvre et contrôle	2
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10



Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- BTS Travaux publics
- BTS Bâtiment

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



Où se former en Occitanie

Aude (11)

Castelnaudary - Lycée Germaine Tillion (Public) /

Aveyron (12)

Millau - Lycée professionnel Jean Vigo (Public) /



Gard (30)

Bagnols-sur-Cèze - Lycée professionnel privé Sainte-Marie (Privé) **IA**

Haute-Garonne (31)

Gourdan-Polignan - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Paul Mathou (Public) **I**

Toulouse - CFA du bâtiment et des travaux publics **A**

Hérault (34)

Bédarieux - Lycée professionnel Fernand Léger (Public) **I**

Tarn-et-Garonne (82)

Beaumont-de-Lomagne - Lycée professionnel Norman Foster (Public) **IA**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

**En savoir plus**

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

